

La famille Alamartine, qui appartenait alors à la religion réformée, est citée dans la *Légende de saint Nicaise*, satire célèbre du huguenot Jean Dagonneau de Mâcon, comme ayant été alors en butte aux persécutions pour le fait de sa religion. L'abbé de Cluny, Claude de Guise, prédécesseur du célèbre cardinal de Guise Louis de Lorraine, aurait « tiré des Alamartine de grosses sommes d'argent (1). »

Il paraît que les tracasseries continues de Claude de Guise auraient amené les Alamartine à conversion, puisque nous trouvons leur fils Etienne, dont l'article suit, en possession d'une charge très-importante à la nomination du puissant abbé de Cluny, dont l'autorité s'étendait alors sur 472 prieurés, tous riches.

II. Noble Etienne Alamartine, bourgeois de Cluny, avocat au bailliage de Mâcon, le 25 octobre 1604, juge-mage (2) et capitaine de Cluny (3) : il régit quelque temps les biens de cette célèbre abbaye. Il fut pourvu, le 28 août 1609, d'une charge de conseiller au bailliage de Mâcon, puis devint secrétaire du roi, charge alors fort recherchée et qui anoblissait (4) son titulaire pourvu

(1) Edm. Chevrier. Le Protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse aux XVI^e et XVII^e siècles, Mâcon, Protat, 1868. Note de la page 19. — Le pamphlet de Dagonneau a été imprimé à la suite des mémoires de Condé, Londres, 1743.

(2) Le juge-mage était le magistrat chargé d'exercer la justice dans le ressort de l'abbaye de Cluny : il était à la nomination seule de l'abbé ; ses sentences relevaient, pour les appels, du parlement de Paris. — Voy. Piganiol de la Force, Description de la France, Paris, Legras, 1722, t. 3, p. 517.

(3) Indicateur héraldique.

(4) V. de La Roque, *Traité de la Noblesse*, ch. 41 : De la noblesse des secrétaires du Roy.